

SUTER, Keith D. *Antarctica: Private Property or Public Heritage?* London (U.K.) and Leichhardt (Australia), Zed Books Ltd and Pluto Press, 1991, 223 p.

Georges Labrecque

Volume 24, numéro 4, 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/703261ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/703261ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Labrecque, G. (1993). Compte rendu de [SUTER, Keith D. *Antarctica: Private Property or Public Heritage?* London (U.K.) and Leichhardt (Australia), Zed Books Ltd and Pluto Press, 1991, 223 p.] *Études internationales*, 24(4), 907–909. <https://doi.org/10.7202/703261ar>

testable pertinence. Mais elle a aussi ses faiblesses. Il y a d'abord et surtout sa fausse identité scientifique qui peut, et même doit, gêner le lecteur. Ensuite, il y a le fait, certes impliqué par le titre de l'ouvrage, que la réflexion est strictement macroéconomique. Il va sans dire qu'une telle réflexion est d'une importance critique, mais l'une ou l'autre allusion au quotidien des paysans du tiers-monde auraient été fort bienvenues puisque c'est en dernière analyse ce quotidien-là qui doit être changé.

José HAVET

Département de sociologie
Université d'Ottawa

SUTER, Keith D. *Antarctica: Private Property or Public Heritage?* London (U.K.) and Leichhardt (Australia), Zed Books Ltd and Pluto Press, 1991, 223 p.

Les 39 États signataires du traité sur l'Antarctique convenaient, le 30 avril 1991, de soumettre l'exploitation des ressources minérales à un moratoire de 50 ans. C'était là répondre partiellement au vœu exprimé par Keith Suter dans *Antarctica: Private Property or Public Heritage?*, un livre courageux publié quelque temps auparavant, et qui analyse, en 12 courts chapitres, les aspects économiques, touristiques, environnementaux et politiques du continent.

Tout comme le titre, l'ensemble de l'ouvrage est accrocheur, mais jamais démagogique, incite à l'urgence d'agir, sans être accusateur ou moralisateur. Après avoir présenté, dans le chapitre introductif, les caractéristiques principales qui font de cet espace géographique un ensemble tout

à fait unique, Suter analyse le contenu juridique du traité initial de 1959 – reproduit *in extenso* en annexe –, un document prophétique, reconnaît-il, notamment pour avoir consacré l'idée d'une zone libre d'armes nucléaires, mais insuffisant à plus d'un titre, comme il s'emploiera à le démontrer avec beaucoup de conviction tout au long de sa vibrante plaidoirie.

Les chapitres 3 et 4 portent sur l'importance des ressources biologiques et minérales, de même que sur les documents juridiques auxquels elles ont donné lieu (Convention de 1980 sur la conservation des ressources biologiques et Convention de 1988 sur la réglementation des activités minières). À l'égard de cette dernière, l'auteur livre quelques pages très intéressantes qui expliquent le contexte politique dans lequel certains pays, dont la France et l'Australie, ont refusé d'apposer leur signature.

Suter montre ensuite comment des États non signataires, (tels le Sri Lanka, l'Inde et la Malaysia), ont agi, dans le cadre de l'ONU, pour mettre la question de l'Antarctique «à l'agenda international». Ces pays ont leur mot à dire, poursuit-il, même à l'extérieur du «club privé» des signataires.

Les principaux intéressés sont donc objet d'observation de la part de la communauté internationale, et l'auteur explique (chap. 6) comment la participation de certains États dans les affaires de l'Antarctique, notamment l'Afrique du Sud et la France à cause de leur politique nucléaire, a été sévèrement contestée.

Dans le domaine de l'environne-

ment (chapitres 7 et 8), l'un des moins mal connus depuis que la communauté scientifique a informé le grand public de la destruction de la couche d'ozone et de l'effet de serre, Suter montre les efforts consentis par les organisations non gouvernementales – qu'il appelle le cinquième monde – telles Greenpeace et la Coalition pour l'Antarctique et l'océan du Sud.

Diverses options sont tour à tour envisagées dans les chapitres suivants – à notre avis les plus intéressants et les plus originaux. L'auteur soutient d'abord (chap. 9) que toute proposition juridique ou politique relative à la gestion de l'Antarctique devrait pouvoir répondre aux six questions suivantes.

Quelles sont les valeurs et la philosophie qui animent la proposition? Quel usage doit être fait de l'Antarctique? À qui doit-il appartenir? Qui doit le contrôler? À qui revient-il de décider des opérations? Enfin, quels sont les mécanismes de règlement pacifique des conflits?

Après avoir mis en doute (chapitre 10) la sagesse de laisser le contrôle de l'Antarctique à des pays qui, comme la France et l'Australie, déclarent à la fois vouloir la protection de l'environnement et maintenir leurs revendications territoriales, Suter analyse (chap. 11) le concept de patrimoine commun de l'humanité, consacré à l'égard des fonds marins et de leur sous-sol aux termes de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Pour généreux que soit ce concept, l'auteur plaide néanmoins contre son application à l'Antarctique, parce que, dit-il, ce concept est imprécis – invoquant un idéal moral

qui n'a pas de contenu juridique –, qu'il risque de rouvrir la controverse sur l'opportunité de maintenir les revendications territoriales, et, surtout, qu'il autorise l'exploitation des ressources.

Incapable de déterminer le statut légal de cet ensemble géographique – s'agit-il d'une *terra nullius* ou d'une *terra communis*? –, Suter propose comme alternative le concept de patrimoine public de l'humanité (chap. 12), notion analogue au *public trust* du droit interne, américain notamment, qui accorde la même importance au droit aux loisirs qu'au droit à la propriété. Aucune exploitation des ressources ne devrait être tolérée, suggère l'auteur, puisque le continent constitue un legs dévolu aux générations actuelles et futures, dont la gestion devrait être confiée non plus aux seules Parties constituantes mais à tout pays qui en exprime le vœu.

L'auteur reconnaît que de telles propositions sont ambitieuses et qu'elles peuvent paraître visionnaires. Il conclut néanmoins en écrivant que «les idéaux, en politique, sont rarement atteints, mais [que] leur poursuite détermine l'histoire» (traduction libre, p. 180).

L'ouvrage est enrichi d'un index et d'une liste des acronymes; par ailleurs, l'unique carte qu'on y trouve gagnerait en utilité si elle illustrait les zones qui font l'objet de revendications territoriales.

Antarctica: Private Property or Public Heritage s'adresse à quinconque s'intéresse aux problèmes de l'environnement. L'auteur traite avant tout du continent blanc, bien sûr, mais il a su le faire selon une approche glo-

bale, dans la foulée du rapport Brundtland. Il a su mettre à la portée du grand public des notions complexes, notamment dans le domaine du droit international public. À lire, pour l'amour de la planète !

Georges LABRECQUE

*Département de géographie
Université Laval, Québec*

WHITE, Rodney R. *North, South, and the Environmental Crisis*. Toronto, Buffalo, London, University of Toronto Press, 1993, 230 p.

M. Rodney White, du département de géographie de l'Université de Toronto, œuvre surtout depuis 1981 à l'Institut des études environnementales. Ce livre traite de l'internationalisation des problèmes environnementaux et des conséquences qu'ils peuvent avoir sur les relations entre les pays riches du Nord et les pays pauvres du Sud. L'auteur vise à rendre accessibles et plus familiers les problèmes techniques de l'environnement à d'autres personnes que les scientifiques.

Les deux premiers chapitres servent d'introduction. Le premier chapitre expose le contexte et les buts de l'ouvrage, tandis que le deuxième décrit le schéma d'analyse. Les huit autres analysent une série de problèmes interreliés à l'échelle de la planète : trois sont concernés par les problèmes de l'atmosphère, un par celui des océans, ensuite deux chapitres traitent à l'échelle de vastes régions de l'utilisation des sols et de l'approvisionnement en eau ; les chapitres neuf et dix couvrent les problèmes d'urbanisation et du traitement des

déchets alors que les deux derniers chapitres servent de conclusion sur comment la crise de l'environnement affecte les relations Nord-Sud.

Le premier chapitre souligne que l'espèce humaine dans sa quête du bien-être matériel a proliféré si rapidement, qu'elle pourrait bien détruire la seule demeure qu'elle possède. En effet, le fossé entre les pays riches et les pays pauvres s'accroît et la crise globale de l'environnement pourrait bien les éloigner davantage. Aujourd'hui, aucun pays ne peut nettoyer son propre environnement sans la collaboration de ses voisins. L'industrialisation et la surpopulation contribuent le plus à la dégradation de l'environnement et la plupart des problèmes (l'effet de serre, les pluies acides, la diminution de l'ozone dans la haute atmosphère, la pollution des mers, la sécurité nucléaire et la disposition des déchets toxiques) affectent déjà les relations internationales.

Historiquement, les pays riches du Nord sont responsables d'avoir changé les cycles naturels par les révolutions agricole et industrielle, mais ce sont les pays pauvres du Sud aux prises avec une population galopante et ayant peu de ressources, qui sont les plus touchés. Malgré les efforts des quarante dernières années les pays pauvres se sont enfoncés davantage dans leur pauvreté tout en dégradant considérablement leur environnement. Maintenant, il faut tirer le meilleur d'une très mauvaise situation : il faut réduire globalement la pauvreté et la transition démographique doit se faire très rapidement dans les pays du Sud. Une préoccupation publique pour l'environnement commence à émerger, on est de plus en